



Accro jusque derrière les barreaux

Rubrique : actualités - Date : lundi 15 mars 2004

Libération affirme qu'un canadien de 73 ans, « voleur de motoneige », a choisi d'effectuer une peine de 24 mois dans une prison où la cigarette est autorisée plutôt que d'effectuer 20 mois dans une autre où elle est interdite.